



**Regional Off-Grid Electricity
Access Project (ROGEAP) – P160708**

**RELANCE DU RECRUTEMENT
D'UNE AGENCE DE COMMUNICATION POUR LA PRODUCTION ET
LA DIFFUSION DE DEUX VIDEOS SUR LES PROGRES ET LES
REALISATIONS DU PROJET ROGEAP**

Avril 2026

1. Contexte et Justification :

Le Projet Régional d'Accès à l'électricité Hors-Réseau (ROGEAP) vise à améliorer l'accès à l'électricité des ménages, des entreprises et des institutions publiques en utilisant une technologie solaire moderne et autonome par le biais d'une approche régionale harmonisée.

Le ROGEAP comprend deux composantes principales, à savoir : (1) le développement d'un marché régional pour les systèmes solaires photovoltaïques hors réseau et (2) l'accès au financement pour les entreprises de systèmes solaires autonomes. Le projet est financé par la Banque mondiale, le Fonds pour les Technologies Propres (CTF) et de la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGIS) du Gouvernement des Pays-Bas. Le projet couvre 19¹ pays : 12 pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et 7 pays sub-saharienne. Il est mis en œuvre par la CEDEAO pour la Composante 1 et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour la Composante 2.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1, une série d'activités a été conduite : (i) adoption de deux normes régionales pour les systèmes solaires PV hors-réseau et l'assistance dans leur mise en œuvre au niveau des pays ; (ii) la formation de plus de 800 techniciens dans le domaine de l'entrepreneuriat, sur les aspects techniques et financiers du secteur de l'énergie solaire

Des subventions ont été octroyées à 121 entreprises évoluant dans le secteur de l'énergie solaire dans les 13 pays éligibles pour un montant de près de 8,5 millions de dollars américains. Ces subventions permettront aux entreprises de distribuer des kits solaires pour l'électrification des ménages ruraux, des centres de santé et des établissements scolaires mais également de développer des activités génératrices de revenu.

ROGEAP a pour ambition d'électrifier près de 3,5 millions de personnes en Afrique SubSaharienne.

Dans le but de porter ces résultats à la connaissance des décideurs politiques, des partenaires au développement, et du grand public en général, le ROGEAP se propose de lancer une campagne de communication active, soutenue par des produits de communication modernes, attrayants, faciles à consulter et à partager.

Les présents termes de référence sont élaborés pour recruter une agence spécialisée dans la réalisation de photographie, d'infographies et l'élaboration de récits captivants sur les succès du ROGEAP pour la production et diffusion audiovisuelle.

¹ Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine et Tchad.

2. Rappel des cibles de communication du projet ROGEAP

- Les Gouvernements et institutions des pays de l’Afrique de l’Ouest, du Nord et du Centre (ROGEAP)
- Le Groupe de la Banque mondiale et bailleurs du ROGEAP (CTF et Pays Bas)
- La CEDEAO, ses institutions, ses Agences et ses donateurs,
- Les Associations professionnelles/énergies off-grid
- La Société civile des pays membres du ROGEAP
- Les Consommateurs potentiels en milieu rural, péri-urbain et urbain des pays ROGEAP,
- Les Médias nationaux, régionaux et internationaux,
- Les Institutions financières
- Le Secteur privé / opérateurs économiques dans le domaine de l’énergie
- Les Organisations de femmes et les femmes d’affaires
- Le Milieu universitaire, les associations et/ou agences de normalisations
- Les décideurs politiques et le grand public

3. Objectif de la prestation :

L’objectif principal est de recruter une agence de production pour réaliser deux (2) vidéos dans les trois (3) langues officielles de la CEDEAO (anglais, français, portugais) mettant en valeur les principales réalisations, l’impact et la valeur ajoutée du ROGEAP dans les dix-neuf (19) pays éligibles.

L’agence sera responsable de la livraison de l’ensemble des produits conformément aux présents Termes de Référence et dans les délais convenus.

Objectifs Spécifiques :

La mission consistera à :

- Développer des récits motivants (success stories) illustrant les améliorations concrètes générées par les interventions du ROGEAP ;
- Produire une vidéo documentaire d’environ 13 minutes résumant les résultats dans les 19 pays ;
- Produire une vidéo courte (4 à 5 minutes maximum) mettant en lumière les principales réalisations ;
- Appuyer la diffusion des vidéos dans les 19 pays.

4. Spécifications techniques

4.1 Exigences générales Les

vidéos devront :

- Mettre en valeur les réalisations du ROGEAP dans les dix-neuf (19) pays ;
- Être compatibles avec tous les supports audiovisuels ;
- Être formatées pour la diffusion télévisuelle et numérique ;

- Garantir une haute qualité visuelle et sonore (images HD, diction claire, habillage sonore professionnel) ;
- Transmettre des messages clairs, concis et visuellement attractifs.

4.2 Exigences de format

- Format prêt à diffuser conforme aux standards internationaux de télévision (Full HD 1920x1080, ratio 16:9) ;
- Format numérique allégé optimisé pour le web et les réseaux sociaux ;
- Trois versions linguistiques : anglais, français, portugais ;
- Traduction professionnelle et validation linguistique par le ROGEAP avant finalisation ;
- Fond musical africain traditionnel (optionnel) soumis à validation préalable.

5. Résultats Attendus :

L'agence devra fournir :

- Une vidéo HD d'environ 13 minutes traduite dans les trois langues officielles de la CEDEAO (Anglais, Français, Portugais) portant sur les progrès et réalisations du projet ROGEAP;
- Une vidéo courte HD de 4 à 5 minutes maximum traduite dans les trois langues officielles de la CEDEAO (Anglais, Français, Portugais) portant sur les progrès et réalisations du projet ROGEAP;
- Les vidéos en format Full HD pour diffusion TV et en format allégé pour web et réseaux sociaux , sur 1 disque dur externe et 10 clés USB ;
- L'ensemble des rushes utilisés ;
- Des produits audiovisuels de haute qualité, montrant les succès du ROGEAP dans les dix-neuf (19) pays participants, sont réalisés ;
- Diffusion des vidéos présentant les succès du ROGEAP dans les dix-neuf (19) pays couverts par le projet;
- Des rapports d'avancement incluant des recommandations clés.

6. Méthodologie L'agence devra :

- Participer à une réunion de cadrage afin de préciser les attentes.
- Mener une recherche documentaire et consulter l'Unité de Mise en Œuvre (PIU), la BOAD et les partenaires en vue d'obtenir la liste des bénéficiaires et autres acteurs à filmer et à interviewer.
- Proposer des scripts pour validation préalable par l'équipe de coordination du projet avant d'aller sur le terrain ;
- Réaliser les tournages et interviews dans les 19 pays (ou sous-traiter en cas de contraintes sécuritaires) ;
- Assurer la post-production, le montage, le sous-titrage et le formatage ;
- Soumettre des versions provisoires pour validation ;

- Intégrer les observations avant validation finale.

7. Méthode de sélection

La sélection sera effectuée selon la procédure de Demande de Cotation (Request for Quotations – RFQ).

Le contrat sera attribué à l'entreprise qui :

- Satisfait aux exigences techniques minimales des présents Termes de Référence ; et
- Soumet la cotation évaluée la moins-disante parmi celles jugées techniquement conformes.

Seules les offres substantiellement conformes seront considérées.

8. Profil requis L'agence devra:

- Expertise avérée en production audiovisuelle,
- Au moins cinq (5) années d'expérience en production audiovisuelle en Afrique,
- Une expérience en production audiovisuelle dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale ou d'autres partenaires au développement constituerait un atout,
- Avoir réalisé au moins une mission similaire dans le secteur de l'énergie en Afrique de l'Ouest et/ou en Afrique centrale,
- Expérience de travail avec des institutions internationales ou régionales,
- Une bonne connaissance des régions d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Afrique du Nord serait un atout,
- Une bonne connaissance de la CEDEAO et de ses partenaires, tels que la BOAD, la Banque mondiale, le Clean Technology Fund (CTF) et le Royaume des Pays-Bas, constituerait un atout.

9. Soumission de l'offre technique :

S'appuyant sur une approche participative et inclusive, et couvrant l'ensemble des composantes du ROGEAP dans les dix-neuf (19) pays ainsi qu'au niveau de la CEDEAO, du PFM, de la BOAD et de la Banque mondiale, le prestataire devra soumettre une proposition technique, accompagnée d'une proposition financière, pour la réalisation de la mission.

La proposition technique devra notamment :

- Décrire l'approche méthodologique proposée ainsi que le calendrier détaillé de mise en œuvre ;
- Présenter le scénario envisagé pour l'exécution de chaque tâche de la mission ;
- Proposer des guides d'entretien adaptés aux différentes parties prenantes, en collaboration avec le Spécialiste en communication ;
- Expliquer la méthodologie de valorisation et de présentation des résultats, acquis, succès et innovations générés par le projet, en intégrant systématiquement les dimensions genre ainsi que les sauvegardes environnementales et sociales ;

- Présenter un plan et une stratégie de dissémination des vidéos dans les dix-neuf (19) pays concernés.

10. Dossier de candidature

Les Agences de production audiovisuelle devront soumettre un dossier complet de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Une présentation détaillée de l'Agence, incluant son statut juridique, ses références institutionnelles et son expérience pertinente ;
- La composition de l'équipe dédiée à la mission (au minimum quatre (4) spécialistes) comprenant :
 - un (1) Réalisateur/Producteur, Chef de projet ;
 - un (1) Caméraman professionnel ;
 - un (1) Monteur audiovisuel ;
 - un (1) Rédacteur – Concepteur du storyboard ;
- Les Curriculum Vitae détaillés des experts proposés, mettant en évidence leur expérience pertinente dans des missions similaires ;
- Les preuves d'expérience pertinentes (attestations de services faits, certificats de bonne exécution et/ou copies de contrats) démontrant une expérience en réalisation, production audiovisuelle et diffusion à l'échelle internationale ;
- Un portfolio de productions récentes incluant des liens vers des réalisations diffusées au niveau international ;
- Au moins deux (2) références vérifiables de clients institutionnels ou partenaires au développement ;
- Une offre technique présentant :
 - la méthodologie détaillée de mise en œuvre ;
 - le scénario et l'approche technique pour chaque tâche ;
 - le plan de travail et le calendrier d'exécution ;
 - la stratégie de diffusion internationale des vidéos (canaux, langues, cibles, supports de diffusion et indicateurs de performance) ;
 - l'approche en matière de gestion des droits d'auteur et de cession des droits au profit du projet ;
- Une offre financière détaillée, exprimée en USD, Hors Taxes.

11. Organisation de la prestation

L'Agence de communication travaillera sous la supervision de l'Unité de Gestion du Projet du ROGEAP(UGP) au niveau de la CEDEAO et en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes (BOAD, PFM Banque mondiale, DGIS, CTF, les Gouvernements, le secteur privé, les bénéficiaires finaux et certaines banques commerciales...)

L'Expert en communication du ROGEAP/CEDEAO en collaboration avec les autres experts des partenaires de mise en œuvre pourrait accompagner les prestations sur le terrain, selon les besoins, aux fins de faciliter les contacts.

Les points focaux nationaux du ROGEAP au niveau des pays, fourniront la documentation relative à la bonne réalisation de la prestation. Ils seront mis à contribution pour les calendriers des rencontres, le choix des sites, des réalisations à visiter et des acteurs à interviewer en étroite collaboration avec certaines institutions nationales.

Le prestataire devra tout au long de la prestation se mettre en parfaite conformité avec la législation en vigueur concernant le droit à l'image (faire signer des autorisations avant de filmer, photographier, recueillir les autorisations nécessaires pour faire décoller les drones etc.).

12. Période et lieu d'exécution de la prestation

La durée maximale d'exécution de la prestation est fixée à six (06) mois y compris les délais de collecte des données, de traitement et de diffusion. La prestation devra couvrir les 19 pays du ROGEAP : Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, la République de Guinée, la Gambie, Ghana, Liberia, Mali, Mauritanie Niger, Nigeria, République Centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Tchad Togo.

Une attention particulière sera accordée aux pays où les subventions et les lignes de crédit sont mises en œuvre afin de mieux illustrer les résultats concrets en matière d'accès à l'électricité.

Dans les pays où il ne pourra s'y rendre pour des raisons de sécurité ou autres, le prestataire devra sous-traiter le travail de terrain ou faire des interviews virtuels.

13. Droit de Propriété

Tous les produits issus de cette prestation seront la propriété de la CEDEAO, et seront protégés par le droit de propriété.

L'Agence ne recevra aucun frais ou compensation supplémentaire de la part du ROGEAP ou de ses partenaires pour la reproduction ou la distribution des différentes versions du produits réalisés.

Par ailleurs, l'Agence ne pourra en aucun cas utiliser les images tournées et les interviews réalisées à titre commercial ou pour une quelconque production ou distribution.

Par ailleurs, tous les rushes issus de la mission devront être remis à la Coordination Régionale du Projet.

Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante : rogeaproquement@ecowas.int, avec copie à eaka@ecowas.int ; bpouye@ecowas.it ; ombacke@ecowas.int ; selhadji@ecowas.int et ikkamara@ecowas.int, au plus tard le 30 Avril 2026.